

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1153

5 mai 2015

### SOMMAIRE

<b>Dragon Bidco S.à r.l.</b> .....	<b>55321</b>	<b>Outlet Site JV S.à r.l.</b> .....	<b>55306</b>
<b>Eleven Birch S.à r.l.</b> .....	<b>55304</b>	<b>Pisces S.à r.l.</b> .....	<b>55303</b>
<b>Engy Holding</b> .....	<b>55304</b>	<b>Pisces S.à r.l.</b> .....	<b>55307</b>
<b>ESMOLUX Spf S.A.</b> .....	<b>55305</b>	<b>Playcenter International S.A.</b> .....	<b>55302</b>
<b>Financière Parvilla II</b> .....	<b>55332</b>	<b>Polowanie S.A.</b> .....	<b>55344</b>
<b>Front End Re S.A.</b> .....	<b>55303</b>	<b>Powercom S.A.</b> .....	<b>55301</b>
<b>hf integral</b> .....	<b>55305</b>	<b>Rapier Investments S.à r.l.</b> .....	<b>55300</b>
<b>Isatine K S.à r.l.</b> .....	<b>55304</b>	<b>RBC Investor Services Bank S.A.</b> .....	<b>55301</b>
<b>JML Expansion S.A.</b> .....	<b>55298</b>	<b>Roltech, Les Solutions de Pointe, S.à r.l.</b> .....	<b>55298</b>
<b>K2 Dolce S.A.</b> .....	<b>55307</b>	<b>Rue de Metz S.à r.l.</b> .....	<b>55300</b>
<b>Kandira S.A.</b> .....	<b>55299</b>	<b>Saint-Pierre S.A.</b> .....	<b>55343</b>
<b>Kg S.A.</b> .....	<b>55299</b>	<b>Sappiness S.A.</b> .....	<b>55302</b>
<b>Lux Direct Rep II S.à r.l.</b> .....	<b>55301</b>	<b>Sceptis Limited</b> .....	<b>55300</b>
<b>Lux Direct Rep S.à r.l.</b> .....	<b>55307</b>	<b>Sicav Placeuro</b> .....	<b>55301</b>
<b>Luxembourg Fund Services</b> .....	<b>55305</b>	<b>Silver Lake Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>55300</b>
<b>Luxembourg TOURISME S.A.</b> .....	<b>55304</b>	<b>SL GP Capital S.à r.l.</b> .....	<b>55303</b>
<b>Luxmanagement Services S.A.</b> .....	<b>55305</b>	<b>SL Munchen Major Capital S.à r.l.</b> .....	<b>55302</b>
<b>Lux Technics Repair &amp; Sales Center S.à r.l.</b> .....	<b>55344</b>	<b>SL Munchen Minor Capital S.à r.l.</b> .....	<b>55302</b>
<b>Mainstream Shipping S.A.</b> .....	<b>55306</b>	<b>SL Munster Capital S.à r.l.</b> .....	<b>55298</b>
<b>Markit Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>55306</b>	<b>SL Münster Management S.à.r.l.</b> .....	<b>55298</b>
<b>NN Life Luxembourg S.A.</b> .....	<b>55299</b>	<b>State Street Bank Luxembourg S.A.</b> .....	<b>55308</b>
<b>NN Lux Insurance International S.A.</b> ....	<b>55299</b>	<b>State Street Bank Luxembourg S.C.A.</b> ...	<b>55308</b>

**Roltech, Les Solutions de Pointe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4807 Rodange, 101-103, rue Nicolas Biever.

R.C.S. Luxembourg B 92.315.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement n° 471/15 rendu le 23 avril 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes, pour absence d'actif, les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée Roltech, Les Solutions de Pointe S.A.R.L., avec siège social à L-4807 Rodange, 101-103, rue Nicolas Biever, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Maître Thibault CHEVRIER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015064279/16.

(150073109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**SL Münster Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.984.

Il résulte de la lettre de démission de monsieur Keith Greally la résiliation de son mandat en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 13 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

*Pour La société*

Référence de publication: 2015041258/13.

(150047134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

---

**SL Munster Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.640.

Il résulte de la lettre de démission de monsieur Keith Greally la résiliation de son mandat en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 13 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

*Pour La société*

Référence de publication: 2015041257/13.

(150047135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

---

**JML Expansion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 178.178.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JML EXPANSION S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015041704/12.

(150047461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Kandira S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 53.301.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 février 2015 que:

- le siège social de la société a été transféré du 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet immédiat.

- La société CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommée à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de M. Marco Ries, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015041719/15.

(150047424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Kg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 63.179.

*Extrait de l'Assemblée Générale du 11 février 2015*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2015041713/12.

(150047626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**NN Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 46.425.

Les statuts coordonnés au 05/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/03/2015.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2015041838/12.

(150048190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**NN Lux Insurance International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 135.305.

Les statuts coordonnés au 05/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2015.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2015041839/12.

(150047473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Rue de Metz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 182.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015043166/10.

(150049457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**Sceptis Limited, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 19.046,07.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 168.124.

## EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 26 février 2015, il résulte que:

- Elizabeth HODGINS a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 18 mars 2015;
- Riona HEFFERNAN, née le 29 janvier 1980 à Limerick (Irlande), demeurant professionnellement au Keeper Road, Bulmers House, Dublin 12, Irlande, a été nommée gérant de classe A avec effet au 18 mars 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SCEPTIS LIMITED*

Référence de publication: 2015043170/16.

(150049219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**Silver Lake Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 100.700,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.726.

En date du 23 février 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mr Franciscus Welman, du poste de gérant de catégorie B;
- Nomination de Mr Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet au 1<sup>er</sup> février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silver Lake Holdings S.à r.l.

Christiaan F. van Arkel

*B manager*

Référence de publication: 2015043173/17.

(150049181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**Rapier Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015043157/10.

(150049732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**RBC Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

Les comptes annuels au 31.10.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

RBC Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2015043158/11.

(150049007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**Powercom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.218.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mars 2015 que Madame Katia CAMBON, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 13 février 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015043142/15.

(150048934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la Sicav Placeuro du 20 octobre 2014*

Lors du Conseil d'Administration du 20 octobre 2014, le Conseil d'Administration de la SICAV PLACEURO, a désigné COFIBOL SA, domicilié, 16 rue d'Epernay L-1490 Luxembourg, pour agir comme dépositaire dans le cadre de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Référence de publication: 2015043139/11.

(150049095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**Lux Direct Rep II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 17.236,38.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.603.

*Extrait des décisions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 10 mars 2015*

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Eric Triestini en sa qualité de gérant de de la Société en date du 10 mars 2015 et a aussi nommé:

- Monsieur Kaloyan Kostov, résidant professionnellement au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de gérant pour une durée indéterminée;
- Monsieur Marc Manasterski, résidant professionnellement au 243, Boulevard Saint Germain, F-75007 Paris, France en qualité de gérant pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Jean-François Le Ruyet, résidant professionnellement au 46 Albemarle Street, W1S 4JN Londres, Royaume-Uni en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041736/18.

(150048080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**Playcenter International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 63.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015043140/11.

(150049268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

---

**Sappiness S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.  
R.C.S. Luxembourg B 137.041.

**EXTRAIT**

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 février 2015 que  
CF Corporate Services

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société Sappiness S.A. pour une durée indéterminée,  
en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015043187/17.

(150049467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

---

**SL Munchen Major Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.638.

Il résulte de la lettre de démission de monsieur Keith Greally la résiliation de son mandat en tant que gérant de catégorie  
B de la Société avec effet au 13 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

*Pour La société*

Référence de publication: 2015041255/13.

(150047137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

---

**SL Munchen Minor Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.639.

Il résulte de la lettre de démission de monsieur Keith Greally la résiliation de son mandat en tant que gérant de catégorie  
B de la Société avec effet au 13 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

*Pour La société*

Référence de publication: 2015041256/13.

(150047136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

---

**SL GP Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.637.

Il résulte de la lettre de démission de monsieur Keith Greally la résiliation de son mandat en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 13 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

*Pour La société*

Référence de publication: 2015041254/13.

(150047141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

---

**Front End Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 49.621.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 12 mars 2015 à 14.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.*

4. L'Assemblée nomme Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, comme Réviseur d'entreprises agréé. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015041574/15.

(150047373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Pisces S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.780.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 mars 2015*

En date du 5 mars 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer:

- Monsieur Jean-Roger Lemaire, demeurant au 12A, rue Randlingen L-8366 Hagen, gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Ryan David Atkinson, demeurant professionnellement au 50, New Bond Street, level 2, W1S 1BJ Londres, Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Jakub Jasica, gérant;

- Monsieur Jean-Roger Lemaire, gérant; et

- Monsieur Ryan David Atkinson

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pisces S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015041865/22.

(150047709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Engy Holding, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 157.700.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 16 mars 2015, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique, 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 16 mars 2015.  
*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*  
*Société domiciliataire*  
Wim Ritz / Gerry Mullen  
*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2015041546/13.

(150047927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**Eleven Birch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 215.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.187.

Par résolutions prises en date du 6 mars 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Mélanie Wilkin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission d'Igor Valikoff, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015041521/15.

(150047315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**Luxembourg TOURISME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 109, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 15.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2015041745/11.

(150048001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**Isatine K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 188.065.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.  
Signature  
*Le mandataire*

Référence de publication: 2015041672/13.

(150047282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**hf integral, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1935 Luxembourg, 9, rue des Ligures.  
R.C.S. Luxembourg B 129.995.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire WBM  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2015041643/13.

(150047612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**ESMOLUX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 30.777.

*Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration tenue le 13 mars 2015*

Le 13 mars 2015, le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

1. de nommer MMS avocats, 14a , rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en tant que dépositaire des actions au porteur de la société.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2015041556/13.

(150048140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Luxmanagement Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5884 Howald, 304, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 77.777.

Par la présente je démissionne avec effet au 31 juillet 2012 de mon poste d'administrateur de la Société Anonyme Lux management Services S.A. (R.C.S. Luxembourg B 77.777), siège social: 304, route de Thionville, L-5884 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Antoine HIENTGEN  
*Administrateur*

21, Boulevard de la Pétrusse  
L-2320 Luxembourg

Référence de publication: 2015041767/15.

(150047729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Luxembourg Fund Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 159.693.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 2 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015041766/12.

(150047690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Markit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 35.233.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 175.342.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 13 mars 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick Moinet, avec effet au 6 février 2015, de son poste de son gérant de classe B de la Société, a été acceptée.

2. Madame Caroline Goergen, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 6 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041775/18.

(150047847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Mainstream Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 169.617.

## EXTRAIT

La société GLH SHIPPING S.A., administrateur de la société MAINSTREAM SHIPPING S.A., a changé la dénomination en YACHT REGISTRATION ASSOCIATES S.A. en date du 15/12/2014.

La société anonyme YACHT REGISTRATION ASSOCIATES S.A. est représentée par Madame Nina MEYER, employée privée, née le 23.11.1984 à Ettelbruck (L) demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, avec signature individuelle et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

André HARPES

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2015041774/18.

(150048129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Outlet Site JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.771,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 178.113.

*Extrait des résolutions prises par les associées en date du 1<sup>er</sup> février 2015*

1. Monsieur Robert Hessing a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Madame Roisin Lynch, administrateur de sociétés, née le 28 octobre 1984 à Cork (Irlande), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que Monsieur Brian McDade, gérant A, réside désormais à IN 46033 Carmel (Etats-Unis d'Amérique), 3849, Birkdale Dr.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour Outlet Site JV S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015041847/18.

(150047600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Lux Direct Rep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.333.

—  
*Extrait des décisions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 10 mars 2015*

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Eric Triestini en sa qualité de gérant de de la Société en date du 10 mars 2015 et a aussi nommé:

- Monsieur Kaloyan Kostov, résidant professionnellement au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de gérant pour une durée indéterminée;

- Monsieur Marc Manasterski, résidant professionnellement au 243, Boulevard Saint Germain, F-75007 Paris, France en qualité de gérant pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Jean-François Le Ruyet, résidant professionnellement au 46 Albemarle Street, W1S 4JN Londres, Royaume-Uni en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041737/18.

(150048082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**K2 Dolce S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 190.925.

—  
Wahl eines Verwaltungsratsvorsitzenden und eines stellvertretenden Vorsitzenden

Der Verwaltungsrat der K2 Dolce S.A. hat am 19. Dezember 2014 Frau Cathrin Schwartz zur Vorsitzenden und Herrn Andreas Katzur zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates der K2 Dolce S.A. gewählt. Die Berufsadresse von Frau Schwartz und Herrn Katzur lautet Valentinskamp 70/EMPORIO, D-20355 Hamburg.

Bestellung eines geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds

Die außerordentliche Generalversammlung hat am 9. Januar 2015 beschlossen, die Beauftragung von Frau Maria Löwenbrück mit der täglichen Geschäftsführung der K2 Dolce S.A. mit sofortiger Wirkung zu bestätigen. Die Berufsadresse von Frau Löwenbrück lautet 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K2 Dolce S.A.

Petra Hauer / Andrea Schmitt

Référence de publication: 2015041728/18.

(150048048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Pisces S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.780.

—  
En date du 5 mars 2015, l'associé unique de la Société la société The Värde Fund XI (Master), L.P., limited partnership company, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover 19904, County of Kent, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 090880158 a décidé de vendre la totalité de ses parts sociales, soit 12.500 parts sociales à la la société Wert Investment Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.726

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pisces S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015041866/18.

(150048016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**State Street Bank Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. State Street Bank Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.771.

In the year two thousand and fifteen,

on the twenty-third of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 49, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on 19 January 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 265 of 6 August 1990 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 32771 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 02 April 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 09.00 a.m. by Me Bart VERMAAT, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Natalie BLANC, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Catherine KREMER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To transform the Company from its current form of a société anonyme into a société en commandite par actions.

2 To change the name of the Company to "State Street Bank Luxembourg S.C.A."

3 To convert the four hundred thousand and six (400,006) ordinary shares, without nominal value, issued by the Company under the form of a société anonyme and currently held by State Street International Holdings Switzerland GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung governed by the laws of Switzerland, with registered address at Sumpfstrasse 15, 6300 Zug and legal seat in Steinhausen, Canton of Zug, Switzerland, registered with the Commercial Register of the Canton of Zug under number CHE-114.598.188 ("State Street International Holdings Switzerland GmbH") into four hundred thousand and six (400,006) limited shares (actions de commanditaire) of the Company under the form of a société en commandite par actions in representation of its limited liability in the Company as actionnaire commanditaire.

4 To convert the one (1) ordinary share, without nominal value, issued by the Company under the form of a société anonyme and currently held by State Street Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), with registered office at 49, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144152 ("State Street Luxembourg S.à r.l.") into one (1) unlimited share (action de commandité) of the Company under the form of a société en commandite par actions in representation of its unlimited partnership interest in the Company as actionnaire commandité.

5 To acknowledge the termination of the mandate of the Company's directors and to approve the appointment of Cheryl SUNDERLAND, Martin F. DOBBINS, Stefan GMUER, Didier DELVAUX and William SLATTERY as members of the Board of Directors of the Company under the form of a société en commandite par actions.

6 To fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the resolutions to be adopted pursuant to the items 1 to 5 of this agenda, but without changing the corporate object.

7 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolved to transform the Company from its current form of a société anonyme into a société en commandite par actions with immediate effect and without creating a new legal entity or affecting the legal existence or personality of the Company in any manner.

The current financial year which began on the first of January 2015 will end on the thirty-first of December 2015.

The shareholders resolved to continue the current business of the Company, with all its assets and liabilities.

*Second resolution*

The shareholders resolved to change the name of the Company to “State Street Bank Luxembourg S.C.A.”.

*Third resolution*

The shareholders resolved to convert the four hundred thousand and six (400,006) ordinary shares, without nominal value, issued by the Company under the form of a société anonyme and currently held by State Street International Holdings Switzerland GmbH into four hundred thousand and six (400,006) limited shares (actions de commanditaire) of the Company under the form of a société en commandite par actions in representation of its limited liability in the Company as actionnaire commanditaire.

*Fourth resolution*

The shareholders resolved to convert the one (1) ordinary share, without nominal value, issued by the Company under the form of a société anonyme and currently held by State Street Luxembourg S.à r.l. into one (1) unlimited share (action de commandité) of the Company under the form of a société en commandite par actions in representation of its unlimited partnership interest in the Company as actionnaire commandité.

*Fifth resolution*

The shareholders acknowledged the termination of the mandate of the Company’s directors with immediate effect and resolved to appoint the following for an unlimited duration as directors (gérants) and members of the Board of Directors of the Company under the form of a société en commandite par actions:

- Cheryl SUNDERLAND, born on 6 March 1956 in Portwind, Oregon, United States of America, residing professionally at 20, Churchill Place, Canary Wharf, E14 5HJ, London, United Kingdom;
- Martin F. DOBBINS, born on 21 July 1961 in Massachusetts, United States of America, residing professionally at 49, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Stefan GMUER, born on 10 March 1968 in Adliswil, Switzerland, residing professionally at 59, Brienner Strasse, 80333 Munich, Germany;
- Didier DELVAUX, born on 28 July 1970 in Lubumbashi, Democratic Republic of the Congo, residing professionally at 49, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- William SLATTERY, born on 30 July 1955 in Cork, Ireland, residing professionally at 78, Sir John Rogerson’s Quay, Dublin, Ireland.

*Sixth resolution*

The shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the conversion of the Company from a société anonyme into a société en commandite par actions and the above resolutions, but without changing the corporate object.

The articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

“ **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created, a company under the name of “State Street Bank Luxembourg S.C.A.”.

**Art. 2. Registered Office.** The registered office is established in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg corporation governed by the laws of Luxembourg (the “Laws”).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is primarily to perform banking, financial, securities and fiduciary activities, as well as incidental activities thereto and to engage in leasing and factoring activities, both in Luxembourg and abroad, for its own account or for account of its customers.

The Company can establish or take part in finance and other companies or acquire, encumber or dispose of real estate in Luxembourg or abroad, either for its own account or for account of its customers.

Besides, the Company can engage in any kind of business suitable for the enhancement or its interest and for the attainment of its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at sixty-five million one thousand one hundred thirty-seven euro and five cents (EUR 65,001,137.5) divided into four hundred thousand and six (400,006) limited shares (actions de commanditaire) (the “Limited Shares”), without nominal value, each fully paid-up, which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one (1) unlimited share (action de commandité) (the “Unlimited Share”), without nominal value, fully paid-up, which shall be held by the unlimited shareholder (actionnaire commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced under the conditions provided for the amendment of these Articles of Incorporation.

The authorised share capital of the Company is fixed at one hundred thirty million euro (EUR 130,000,000) divided into eight hundred thousand (800,000) Limited Shares without nominal value. The Board of Directors is authorised, with authority to sub-delegate to one of the Company’s directors or two members of the Company’s senior management (Vice-Presidents and above) during a period ending five (5) years after the publication of the present minutes of the extraordinary general meeting held on 15 April 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (i) to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several tranches by the issue of new Limited Shares with or without share premium, in consideration for a payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) to determine the place and date of the issue, the issue price, the terms and conditions of the subscription and the payment of the newly issued Limited Shares; and (iii) to withdraw or restrict the preferential subscription right of the shareholders in case the new Limited Shares are subscribed for in cash.

**Art. 6. Shares.** The shares shall be in registered form and a shareholders’ register shall contain the precise designation of each shareholder, the indication of the number of shares and, if applicable, their transfer with the relevant date.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 7. Board of Directors.** The Company shall be managed by several directors (gérants), who shall form a Board of Directors (the “Board of Directors”) composed of at least three members, who need not to be unlimited shareholder (s) and holder(s) of Unlimited Shares of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders’ meeting which determines their number.

They shall be elected for a maximum period of six years and they shall be reeligible.

In case of vacancy of one of the directorships by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may by way of co-optation elect another director to fill such vacancy until the next shareholders’ meeting and subject to ratification by it.

The limited and unlimited shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 8. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may also proceed to the payment of interim dividends in accordance with the provisions of the Laws.

**Art. 9. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives employees or to an executive committee composed of not less than two directors or to other persons who need not to be shareholders.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents designated by it.

The Board of Directors may appoint one or more committees entrusted with such powers as the Board of Directors shall delegate to it between regular meetings of the Board of Directors and such committees shall comprise at least one director and one or several other persons who need not to be directors.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures of any director or any duly authorised officer, or by the joint signatures of any two officers and/or agents of the Company to the extent they are duly authorised for this purpose, or by the individual signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board, however only within the limits of such powers.

**Art. 10. Chairman, Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who needs not to be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two directors are present. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

**Art. 11. Resolutions of the Board of Directors.** The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting or by any other director. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Board of Directors to be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two (2) directors acting jointly.

**Art. 12. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the general meeting of shareholders, the directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 13. Conflicts of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Board of Directors (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 14. Indemnification.** The Company may indemnify to the full extent permitted by Law any director (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, (or director, manager, officer or employee of a director, or officers or employees of the Company, or, at the request of the

Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct.

The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 15. Liability of the Limited Shareholders (actionnaires commanditaires).** The limited shareholders (actionnaires commanditaires) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and other than the acts and transactions provided in article 108 paragraph 5 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

**Art. 16. Liability of the Unlimited Shareholders (actionnaires commandités).** The unlimited shareholders (actionnaires commandités) are indefinitely and jointly liable for the obligations of the Company (engagements sociaux) as provided in article 102 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 17. Supervisory Board.** Subject to article 21 (Independent Auditor) of the Articles of Incorporation, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be reviewed by a Supervisory Board.

If a Supervisory Board is constituted, the following provisions shall apply:

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not to be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

So long as the Company is required by the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, (the "Financial Sector Law") and/or the law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, to appoint an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), no Supervisory Board shall be constituted.

**Art. 18. Advisory Powers of the Supervisory Board.** In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the Board of Directors on such matters as the Board of Directors may determine from time to time.

**Art. 19. Meetings of the Supervisory Board.** If a Supervisory Board is constituted, the following provisions shall apply in relation to its meetings:

The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not to be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

**Art. 20. Minutes of Meetings of the Supervisory Board.** The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

**Art. 21. Independent Auditor.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall or may be reviewed by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor will be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years, and will hold office until its successor is elected.

By way of exemption, so long as the Company is subject to the Financial Sector Law and the Financial Sector Law requires the appointment of an independent auditor by the Board of Directors, the independent auditor shall be appointed by the Board of Directors.

**Art. 22. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any duly constituted shareholders' meeting shall represent the entire body of shareholders. It shall have the broadest powers to carry out or approve acts relating to the operations of the Company.

**Art. 23. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or such other place as may be specified in the notice of the meeting on the 25<sup>th</sup> day in April of each year at 3 p.m.

If such day is not a bank business day, the general meeting will be held on the next following bank business day.

Shareholders' meetings, including the statutory annual meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which shall be final, circumstances of force majeure so require.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, any another person as his proxy who needs not to be a shareholder.

The Board of Directors can determine all other conditions for taking part in a shareholders' meeting.

**Art. 24. Convening of Shareholders' Meetings.** Shareholders shall meet upon call of the Board of Directors or in other forms provided for by law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice

**Art. 25. Majority - Quorum.** Except in case of an amendment of these Articles of Incorporation or of a change of the Company's nationality or of an increase of the shareholders' undertaking in which cases special conditions as to quorum and majority as defined by the Laws apply, the decisions shall be taken irrespective of the number of the shares present or represented, by a simple majority of the shares voting.

Copies or extracts of the minutes of shareholders' meetings to be produced in judicial proceeding or otherwise shall be signed by the Chairman or by the Secretary or by any two directors.

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the holders of Limited Shares and Unlimited Shares prorata to their stake in the issued capital. Each share entitles to the same proportion in such distributions by class of share.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the holders of Limited Shares and the holders of Unlimited Shares. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** Subject to the provisions of the Financial Sector Law, the Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Limited Shares and the holders of the Unlimited Shares so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

**Art. 30. Applicable. Law** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.”

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand euro.

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 9.15 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille quinze,  
le vingt-trois avril.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 49, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 19 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 265 du 6 août 1990, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32771 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 2 avril 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Maître Bart VERMAAT, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Natalie BLANC, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutatrice Maître Catherine KREMER, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1 Transformation de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en une société en commandite par actions.
- 2 Changement de la dénomination sociale de la société en «State Street Bank Luxembourg S.C.A.».
- 3 Conversion de quatre cent mille et six (400.006) actions ordinaires, sans valeur nominale, émises par la Société sous la forme d'une société anonyme et actuellement détenues par State Street International Holdings Switzerland GmbH, une

Gesellschaft mit beschränkter Haftung régie par les lois de la Suisse, ayant son adresse légale au Sumpfstrasse 15, 6300 Zoug, et son siège social à Steinhausen, canton de Zoug, Suisse, et immatriculée au Registre de Commerce du canton de Zoug sous le numéro CHE-114.598.188 («State Street International Holdings Switzerland GmbH») en quatre cent mille et six (400.006) actions ordinaires de commanditaires de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions en représentation de son engagement limité dans la Société en tant qu'actionnaire commanditaire.

4 Conversion d'une (1) action ordinaire, sans valeur nominale, émise par la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et actuellement détenue par State Street Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), dont le siège social est au 49, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144152 («State Street Luxembourg S.à r.l.») en une (1) action ordinaire de commandité de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions en représentation de son engagement illimité dans la Société en tant qu'actionnaire commandité.

5 Prise d'acte du terme du mandat des administrateurs de la Société et approbation de la nomination de Cheryl SUNDERLAND, de Martin F. DOBBINS, de Stefan GMUER, de Didier DELVAUX et de William SLATTERY en tant que membres du Conseil de Gérance de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions.

6 Refonte intégrale des statuts de la Société aux fins de refléter les résolutions à adopter conformément aux points 1 à 5 du présent ordre du jour, mais sans modifier l'objet social.

7 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires ont décidé de transformer la Société de sa forme actuelle de société anonyme en une société en commandite par actions avec effet immédiat et sans créer une nouvelle entité ou affecter l'existence légale ou la personnalité morale de la Société de quelque manière que ce soit.

L'exercice social actuel qui a commencé le premier janvier 2015 s'achèvera le trente et un décembre 2015.

Les actionnaires ont décidé de continuer les activités en cours de la Société, avec tout son actif et tout son passif.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires ont décidé de changer la dénomination sociale de la société en «State Street Bank Luxembourg S.C.A.».

#### *Troisième résolution*

Les actionnaires ont décidé de convertir les quatre cent mille et six (400.006) actions de commanditaire, sans valeur nominale, émises par la Société sous la forme d'une société anonyme et actuellement détenues par State Street International Holdings Switzerland GmbH en quatre cent mille et six (400.006) actions ordinaires de commanditaires de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions en représentation de son engagement limité dans la Société en tant qu'actionnaire commanditaire.

#### *Quatrième résolution*

Les actionnaires ont décidés de convertir une (1) action de commandité, sans valeur nominale, émise par la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et actuellement détenue par State Street Luxembourg S.à r.l. en une (1) action ordinaire de commandité de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions en représentation de son engagement illimité dans la Société en tant qu'actionnaire commandité.

#### *Cinquième résolution*

Les actionnaires ont décidé de prendre acte du terme du mandat des administrateurs de la Société avec effet immédiat et ont décidé de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée en tant que gérants et membres du Conseil de Gérance de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions:

- Cheryl SUNDERLAND, née le 6 mars 1956 à Portwind, Oregon, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 20, Churchill Place, Canary Wharf, E14 5HJ, Londres, Royaume-Uni;
- Martin F. DOBBINS, né le 21 juillet 1961 à Massachusetts, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 49, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Stefan GMUER, né le 10 mars 1968 à Adliswil, Suisse, résidant professionnellement au 59, Brienner Strasse, 80333 Munich, Allemagne;
- Didier DELVAUX, né le 28 juillet 1970 à Lubumbashi, République Démocratique du Congo, résidant professionnellement au 49, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- William SLATTERY, né le 30 juillet 1955 à Cork, Irlande, résidant professionnellement au 78, Sir John Rogerson's Quay, Dublin, Irlande.

#### *Sixième résolution*

Les actionnaires ont décidé de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société afin de refléter la conversion de la Société d'une société anonyme en une société en commandite par actions et les résolutions ci-dessus, mais sans modifier l'objet social.

Les statuts de la Société sont dès à présent rédigés de la manière suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «State Street Bank Luxembourg S.C.A.»

**Art. 2. Sièges Social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société luxembourgeoise régie par les lois du Luxembourg (les «Lois»).

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet d'exercer principalement toutes activités bancaires, financières, fiduciaires et sur valeurs mobilières, de même que toutes activités y relatives, ainsi que de faire des opérations de leasing et de crédit-bail, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de ses clients.

La Société peut constituer ou prendre une participation dans les sociétés financières ou autres ou acquérir, grever ou disposer d'immeubles au Luxembourg ou à l'étranger tant pour son propre compte que pour compte de ses clients.

En outre, la Société peut entreprendre toutes activités utiles au développement de ses objectifs et de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Capital.** Le capital émis est fixé à soixante-cinq millions mille cent trente-sept euros et cinq cents (EUR 65.001.137,5), représenté par quatre cent mille et six (400.006) actions de commanditaires (les «Actions de Commanditaires»), sans valeur nominale et entièrement libérées, qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»), sans valeur nominale et entièrement libérée, qui doit être détenue par l'actionnaire-commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit aux conditions prévues pour la modification des présents Statuts.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent trente millions d'euros (EUR 130.000.000) divisé en huit cent mille (800.000) Actions de Commanditaires sans valeur nominale. Le Conseil de Gérance est autorisé, avec pouvoir de sous-déléguer à un administrateur de la Société ou deux membres du senior management de la Société (Vice-présidents et au-dessus) pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du présent procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 avril 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois par l'émission de nouvelles Actions de Commanditaires avec ou sans prime d'émission, contre apport en numéraire ou en nature, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou de droits de conversion accordés par le Conseil de Gérance conformément aux termes des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations ou instruments

similaires), obligations convertibles ou instruments similaires émis occasionnellement par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et le paiement des Actions de Commanditaires nouvellement émises; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel lors de la souscription de nouvelles Actions de Commanditaires contre paiement en espèces.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives et un registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un plusieurs gérants qui forment un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaire(s)-commandité(s) et détenteur(s) d'Actions de Commandité de la Société.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre.

Ils sont élus pour une période de six ans au plus et ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou autrement, les administrateurs restant sont autorisés à élire un autre administrateur par voie de cooptation, afin de combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires et moyennant ratification de celle-ci.

Les actionnaires-commanditaires et actionnaire(s)-commandité(s) ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut également procéder au versement de dividendes intérimaires dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 9. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou à un comité exécutif composé d'au moins deux administrateurs ou à d'autres personnes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents désignés par le Conseil.

Le Conseil de Gérance peut nommer un ou plusieurs comités dont il définira les pouvoirs entre les réunions régulières du Conseil de Gérance et qui se composeront d'au moins un administrateur et d'une ou plusieurs personnes qui n'auront pas besoin d'être administrateur.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes d'un administrateur et d'un fondé de pouvoirs dûment autorisé ou par les signatures conjointes de deux fondés de pouvoirs et/ou agents de la société dans la limite de leurs pouvoirs conférés à cet effet, ou par la signature individuelle d'une personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été conférés par le Conseil, mais seulement dans les limites de tels pouvoirs.

**Art. 10. Président, Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Gérance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, huit (8) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Gérance

comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux Gérants sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Gérance pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

**Art. 11. Résolutions du Conseil de Gérance.** Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion ou par un administrateur. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par le Conseil de Gérance, destinés à être produit en justice ou ailleurs, seront signés par le Président du Conseil de Gérance ou par deux (2) administrateurs agissant conjointement.

**Art. 12. Rémunération et Dépenses des Administrateurs.** Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 13. Conflits d'Intérêts.** Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Conseil de Gérance ou un ou plusieurs de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 14. Indemnisation.** La Société indemnifiera, dans la plus ample mesure permise par la Loi, l'administrateur (ou un ou plusieurs de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé d'un administrateur), ou de directeurs ou employés de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 15. Responsabilité des Actionnaires Commanditaires.** Les actionnaires commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et autres que les actes et transactions prévus à l'article 108 paragraphe 5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

**Art. 16. Responsabilité des Actionnaires Commandités.** Les actionnaires commandités sont indéfiniment et solidairement responsables des engagements sociaux de la Société, conformément à l'article 102 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17. Conseil de Surveillance.** Sous réserve de l'article 21 (Réviseur d'Entreprises Agréé) des Statuts, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, pourront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Si un Conseil de Surveillance est constitué, les dispositions suivantes sont applicables:

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Pour autant qu'il est requis par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, (la «Loi Secteur Financier») et/ou la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, de nommer un réviseur d'entreprises agréé, aucun Conseil de Surveillance ne sera constitué.

**Art. 18. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance.** En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant ou les Gérants sur les sujets que ces derniers peuvent déterminer de temps à autre.

**Art. 19. Réunions du Conseil de Surveillance.** Si un Conseil de Surveillance est constitué, les dispositions suivantes sont applicables à la tenue de ses réunions:

Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance. Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction sont présentes ou représentées. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 20. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

**Art. 21. Réviseur d'Entreprises Agréé.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront ou pourront être contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises agréé sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans, et restera en fonction jusqu'au moment où son successeur sera nommé.

Par exception, pour autant que la Société relève de la Loi Secteur Financier et que la Loi Secteur Financier requiert la nomination d'un réviseur d'entreprises agréé par le Conseil de Gérance, le réviseur d'entreprises agréé sera nommé par le Conseil de Gérance.

**Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes ayant trait aux opérations de la Société.

**Art. 23. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 25 avril de chaque année à 15 heures.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale ordinaire, pourront se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui de l'appréciation souveraine du Conseil de Gérance, laquelle sera définitive, le requièrent.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit une autre personne comme son mandataire, laquelle n'a pas besoin d'être actionnaire.

Le Conseil de Gérance peut déterminer toutes autres conditions à remplir pour prendre part à une assemblée générale d'actionnaires.

**Art. 24. Convocation des Assemblées Générales.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil de Gérance ou dans les autres formes prévues par la loi.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 25. Majorité - Quorum.** Sauf en cas de modifications des statuts, de changement de nationalité de la Société ou encore d'augmentation des engagements des actionnaires, auxquels cas des conditions de quorum et de majorité telles que définies par les Lois viennent à s'appliquer, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées, à la majorité simple des actions participant au vote.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par le Secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** Le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires de Commanditaires et aux actionnaires de Commandité, au prorata de leur participation dans le capital émis. Chaque action donne droit à une même proportion dans ces distributions par catégorie d'actions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil de Gérance peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires de Commanditaires et aux actionnaires de Commandité. Le Conseil de Gérance déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Secteur Financier, la Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires de Commanditaires et les actionnaires de Commandité de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: B. VERMAAT, N. BLANC, C. KREMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2015. Relation: EAC/2015/9616. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015065261/737.

(150073909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

**Dragon Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.254.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of April,

Before me, Me Jean-Paul Meyers, notary with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

Mid Europa Fund IV A LP, a limited partnership existing under the laws of Guernsey with registered office at 2<sup>nd</sup> Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT registered with the Guernsey Registry under number 2007, acting by its general partner Mid Europa IV GP LP, itself acting by its general partner Mid Europa IV Management Limited (the "Shareholder 1"),

and

Mid Europa Fund IV LP, a limited partnership existing under the laws of Guernsey with registered office at 2<sup>nd</sup> Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT registered with the Guernsey Registry under number 1844, acting by its general partner Mid Europa IV GP LP, itself acting by its general partner Mid Europa IV Management Limited (the "Shareholder 2"),

each represented by Mrs Geneviève Bertrand, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as indicated above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which they establish as follows:

**Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence**

**Art. 1. Corporate Form and Name.** The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Dragon Bidco S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office within the municipality.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

If the Manager or, as the case may be, the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such

extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Purpose.** The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

**Art. 4. Term of Existence.** The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

## Part II. Share capital and shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

**Art. 6. Shares.** All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

**Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority requirements requisite for the amendment of the Articles, as set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

## Part III. Management, The board of managers and auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Manager(s) will hold office

until their successor(s) is/are elected. The Manager(s) may be re-elected at the end of his/their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair (if any) will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint any Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the relevant meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers. A Manager may represent more than one Manager at a meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair, or, as the case may be, the pro tempore chair, shall cast the deciding vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair or, as the case may be, the pro tempore chair, of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act or the Articles to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the sole Manager or the Board of Manager, as the case may be.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

**Art. 14. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, (s)he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder or the general meeting of shareholders as the case may be.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

**Art. 16. Audit.** Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Part IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the third Tuesday of the month of June each year, at 2.00 p.m.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

**Art. 20. Procedure and Voting.** The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers (if any) or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more scrutineers.

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the scrutineers, shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings.** Decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders may be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers (if any) or any two Managers, as the case may be.

#### **Part V. Financial year and allocation of profits**

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Approval of the Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

**Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

#### **Part VI. Dissolution and liquidation**

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

#### **Part VII. Applicable law**

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

### Subscription and Payment

These Articles having been drawn up, the appearing parties, represented as stated above, have subscribed and fully paid up in cash the number of shares mentioned below:

Shareholder	Number of Shares	Subscribed Capital
Shareholder 1 . . . . .	161,198	EUR 1,611.98
Shareholder 2 . . . . .	1,088,802	EUR 10,888.02
Total: . . . . .	1,250,000	EUR 12,500

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at 1.500,- EUR.

### Transitional Provisions

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2015.

### Extraordinary general meeting

The abovementioned shareholders, representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at four (4) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:

- Mr Andrej Babache, born in Ohrid, Macedonia, on 24 September 1981, with his professional address at South West House, 11a Regent Street, London SW1Y 4LR, United Kingdom, as Class A Manager;
- Mr Berke Biricik, born in Istanbul, Turkey, on 13 July 1982, with his professional address at Sinanpasa Mh, Sair Nedim Cd, no:e2 kat:2 d:9, Akaretler - Besiktas Istanbul, Turkey, as Class A Manager;
- Ms Mélanie Wilkin, born in Liège, Belgium on 12 January 1982, with her professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager; and
- Mr Alan Dundon, born in Dublin, Ireland, on 18 April 1966, with his professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

2. The Company's registered office shall be located at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The present instrument was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned persons, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signs together with the notary this original instrument.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour d'avril,

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mid Europa Fund IV A LP, une limited partnership existant sous le droit de Guernesey ayant son siège social au 2<sup>nd</sup> Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey GY1 1BT, enregistrée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 2007, agissant par son général partner Mid Europa IV GP LP, à son tour agissant par son général partner Mid Europa IV Management Limited (l'"Associé 1"),

et

Mid Europa Fund IV LP, une limited partnership existant sous le droit de Guernesey ayant son siège social au 2<sup>nd</sup> Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey GY1 1BT, enregistrée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 1844, agissant par son général partner Mid Europa IV GP LP, à son tour agissant par son général partner Mid Europa IV Management Limited (l'"Associé 2"),

chacune représentée par Madame Geneviève Bertrand, employée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu des procurations, qui après avoir été paraphées et signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet social, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination sociale "Dragon Bidco S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant de la Société ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent établir des succursales ou autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social arriveraient ou seraient imminents et qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou entraveraient la communication avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger, le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte et la détention de ces participations, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

Ceci inclut sans limitation l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, notes, certificats de créance et autres titres de créance, parts sociales, bons de souscriptions et autres droits ou instruments de capitaux, y compris sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (y compris sans limitation des engagements relatifs à des titres synthétiques) des sociétés, entités ou autres personnes morales.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (y compris sans limitation l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits, ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et n'engendre pas l'obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi. L'avoir de ce compte de prime d'émission et/ou du compte d'apport en capital (le cas échéant) peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominative.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément d'une assemblée générale des associés, à laquelle au moins les trois quarts du capital social, présent ou représenté, vote en faveur d'une telle cession.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé par eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts telles qu'énoncées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non de la Société (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de son/leur successeur(s).

Le(s) Gérant(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B.

Même après le terme de leur mandat, le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas les informations dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président (le cas échéant) ou à la demande d'un Gérant. Le Président (le cas échéant) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un Gérant en tant que président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être renoncé à cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plus d'un Gérant.

Le quorum des réunions du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président, ou, le cas échéant, le président pro tempore, a une voix prépondérante.

Chaque Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles méthodes de participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux peuvent être certifiées par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou le président pro tempore, le cas échéant, ou par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant individuellement ou conjointement, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y compris sans limitation tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires des présentes, tout représentant valablement autorisé de la Société, y compris sans limitation tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de prendre part aux délibérations et d'agir en ce qui concerne toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions de concurrence normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un Gérant unique, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il ne serait pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il serait finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de faute grave ou faute lourde. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, le Gérant n'a pas commis une violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a un, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient

élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le troisième mardi du mois de juin de chaque année, à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés.** Le Gérant ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, l'auditeur/ les auditeurs, s'il y en a, ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société peuvent convoquer d'autres assemblées générales conformément à la Loi.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure et Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, de l'auditeur ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, en conformité avec la Loi et les présents Statuts.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, ou par pdf par e-mail ou encore par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé, qui le représentera à l'assemblée.

Tout associé peut participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom de chaque associé, le nombre de parts sociales détenues et, si applicable, le nom du représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par (i) une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les associés doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le pourcentage du capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des assemblées des Associés.** Les procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par l'associé unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés peuvent être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale et répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Cinq pour cent (5 %) sera prélevé sur les bénéfices annuels nets de la Société pour la formation d'un fonds de réserve légale, jusqu'à cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices qui peut être utilisé, intégralement ou en partie, pour absorber des pertes, s'il y en a, pour être versé à un compte de réserve ou de provision, pour être reporté à nouveau ou distribué aux associés comme dividende.

**Art. 25. Acomptes sur Dividendes.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution et liquidation

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

### *Souscription et paiement*

Les parties comparantes représentées comme indiqué ci-dessus ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit et intégralement libérés en espèces le nombre de parts sociales ci-après énoncé:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
L'Associé 1 . . . . .	161.198	EUR 1.611,98
L'Associé 2 . . . . .	<u>1.088.802</u>	<u>EUR 10.888,02</u>
Total: . . . . .	1.250.000	EUR 12.500

La preuve du paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et témoigne de l'accomplissement de ces conditions.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- EUR.

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés précités, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Le nombre de Gérants est fixé à quatre (4) et les Gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée:

- Andrej Babache, né à Ohrid, Macédoine, le 24 septembre 1981, ayant son adresse professionnelle à South West House, 11a Regent Street, Londres SW1Y 4LR, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Classe A;

- Berke Biricik, né à Istanbul, Turquie, le 13 juillet 1982, ayant son adresse professionnelle à Sinanpasa Mh, Sair Nedim Cd, no:e2 kat:2 d:9, Akaretler - Besiktas Istanbul, Turquie, en tant que Gérant de Classe A;

- Mme Mélanie Wilkin, née à Liège, Belgique le 12 janvier 1982, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe B; et

- M Alan Dundon, né à Dublin Irlande, le 18 avril 1966, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe B.

2) Le siège social de la Société sera fixé à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Geneviève Bertrand, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 avril 2015. Relation: EAC/2015/8489. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015059694/613.

(150068432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

### **Financière Parvilla II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 186.385.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of March,  
before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of Financière Parvilla II, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 89A, Rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 186.385 and having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) (the "Company"). The Company was incorporated on 7 April 2014 pursuant to a deed of Maître Jacques Castel, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, published on 28 June 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1673. The articles of association of the Company (the "Articles") have not been modified since then.

#### **THERE APPEARED:**

Fonds Parvilla II, a Fonds Professionnel de Capital Investissement, established under the laws of France, acting by its management company, PARVILLA, with registered office at 42, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France, registered at R.C.S. Paris under the number 492.157.094 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Oana Millich, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above stated, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Conversion of the existing shares of the Company into four classes of tracking shares (the "Conversion");

3. Authorization and approval of the restatement of the Articles in their entirety to reflect the Conversion; and

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to it in advance.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to create four new classes of shares of the Company (to be denominated the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares).

The Sole Shareholder further resolves to convert the existing 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares of the Company having a per value of EUR 10 (ten Euros) each into 192 Class A Shares, 385 Class B Shares, 192 Class C Shares and 481 Class D Shares, with a par value of EUR 10 (ten Euros) each.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to proceed to a full restatement of the Articles in order to reflect the here-above resolution which will henceforth read as follows:

### **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Financière Parvilla II (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

#### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, including interest in Private Equity funds whatever the legal form may be, Limited Partnership or equivalent structures according their pace of business, and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10) each (the "Shares") divided into (i) one hundred and ninety-two (192) class A shares (the "A Shares"), (ii) three hundred and eighty-five (385) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and ninety-two (192) class C shares (the "C Shares") and (iv) four hundred and eighty-one (481) class D shares (the "D Shares").

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Class A Shares have been created to track the investment made by the Company in Vaaka Partners Buyout I B Ky, together with other investments the board of directors may assign (with the consent of the shareholder(s)) following future investments in Vaaka Partners Buyout I B Ky (the "Class A Investment"). A separate account of assets and liabilities shall be established in the accounting records of the Company in relation to the Class A Investment (the "Class A Account"). All costs relating to the Class A Investment shall be booked in the Class A Account.

5.4 The Class B Shares have been created to track the investment made by the Company in Vaaka Partners Buyout Fund II Ky, together with other investments the board of directors may assign (with the consent of the shareholder(s)) following future investments in Vaaka Partners Buyout Fund II Ky (the "Class B Investment"). A separate account of assets and liabilities shall be established in the accounting records of the Company in relation to the Class B Investment (the "Class B Account"). All costs relating to the Class B Investment shall be booked in the Class B Account.

5.5 The Class C Shares have been created to track the investment made by the Company in Finatem II GmbH & Co KG, together with other investments the board of directors may assign (with the consent of the shareholder(s)) following future investments in Finatem II GmbH & Co KG (the "Class C Investment"). A separate account of assets and liabilities shall be established in the accounting records of the Company in relation to the Class C Investment (the "Class C Account"). All costs relating to the Class C Investment shall be booked in the Class C Account.

5.6 The Class D Shares have been created to track the investment made by the Company in Finatem III GmbH & Co KG, together with other investments the board of directors may assign (with the consent of the shareholder(s)) following future investments in Finatem III GmbH & Co KG (the "Class D Investment"). A separate account of assets and liabilities shall be established in the accounting records of the Company in relation to the Class D Investment (the "Class D Account"). All costs relating to the Class D Investment shall be booked in the Class D Account.

5.7 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Shares in addition to its nominal value is transferred. The general meeting can also approve contributions without the issuance of Shares by way of a payment in cash or a payment in kind, on the terms and conditions set by the general meeting of shareholder(s) and which will be booked in the "capital surplus" account of the Company. The amount of the premium account and of the capital surplus account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder (s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.8 The Company may redeem its own shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

## **E. Audit and supervision**

**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

## **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of April of each year and shall end on the thirty-first of March of the following year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 In case of a distribution to the shareholders, the net profit shall be allocated as follows:

- Holder(s) of Class A Shares will only be entitled, in proportion to the number of shares they hold/it holds, to a distribution amount which cannot exceed the net profit shown in the Class A Account.
- Holder(s) of Class B Shares will only be entitled, in proportion to the number of shares they hold/it holds, to a distribution amount which cannot exceed the net profit shown in the Class B Account.
- Holder(s) of Class C Shares will only be entitled, in proportion to the number of shares they hold/it holds, to a distribution amount which cannot exceed the net profit shown in the Class C Account.
- Holder(s) of Class D Shares will only be entitled, in proportion to the number of shares they hold/it holds, to a distribution amount which cannot exceed the net profit shown in the Class D Account.

#### **Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 In the event of a return of capital on liquidation, the assets of the Company available for distribution among the Shareholders shall be made in accordance with the distribution principles stated in article 22.

### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1.200,- €.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de mars,  
par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de l'associé unique de la société Financière Parvilla II, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 89A, Rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS»)

sous le numéro B 186 385 et ayant un capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) (la «Société»). La Société a été constituée le 7 avril 2014 suivant un acte de Maître Jacques Castel, notaire de résidence à Grevenmacher, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1673, en date du 28 juin 2014. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis.

#### A COMPARU:

Fonds Parvilla II, un Fonds Professionnel de Capital Investissement, établi sous les lois de France, agissant par sa société de gestion, Parvilla, ayant son siège social au 42, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France immatriculée au R.C.S. Paris sous le numéro 492.157.094 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Oana Millich, employé(e) privé(e), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement. L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Transformation des parts sociales de la Société en quatre classes de parts sociales reflète (la «Transformation»);

3. Autorisation et approbation de la reformulation complète des Statuts de la Société afin de refléter la Transformation;

et

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social souscrit étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considère lui-même comme dûment convoqué et déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de créer quatre nouvelles classes de parts sociales de la Société (qui seront dénommées Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe c et Actions de Classe D).

L'Associé Unique décide en outre de convertir les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales existantes, ayant une valeur nominale de dix (10) Euros chacune en cent quatre-vingt-douze (192) Parts Sociales de Classe A, trois cent quatre-vingt-cinq (385) Parts Sociales de Classe B, cent quatre-vingt-douze (192) Parts Sociales de Classe C et quatre cent quatre-vingt-un (481) Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale de dix (10) EUR.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte totale des Statuts pour refléter la résolution prise ci-avant qui se liront dorénavant comme suit:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Financière Parvilla II» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, y compris des intérêts dans des fonds de Private Equity quelle que soit leur forme juridique, Limited Partnerships ou structures équivalentes en fonction de leur lieu d'établissement, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

**Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**B. Capital social - Parts sociales****Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune (les «Parts Sociales»), divisées en (i) cent quatre-vingt-douze (192) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Classe A»), (ii) trois cent quatre-vingt-cinq (385) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Classe B»), (iii) cent quatre-vingt-douze (192) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Classe C») et (iv) quatre cent quatre-vingt-un (481) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Classe D»).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Les Parts Sociales de Classe A sont créées en vue de tracker l'investissement effectué par la Société dans Vaaka Partners Buyout I B Ky, ensemble avec d'autres investissements que le conseil de gérance pourra effectuer (avec l'accord des associé(s)) aux termes d'investissements futurs dans Vaaka Partners Buyout I B Ky (l'«Investissement de Classe A»). Un compte d'actifs et de passif sera mis en place dans les comptes sociaux de la Société en relation l'Investissement de Classe A (le «Compte de Classe A»). Tous les coûts relatifs à l'Investissement de Classe A seront comptabilisés dans le Compte de Classe A.

5.4 Les Parts Sociales de Classe B sont créées en vue de tracker l'investissement effectué par la Société dans Vaaka Partners Buyout Fund II Ky, ensemble avec d'autres investissements que le conseil de gérance pourra effectuer (avec l'accord des associé(s)) aux termes d'investissements futurs dans Vaaka Partners Buyout Fund II Ky (l'«Investissement de Classe B»). Un compte d'actifs et de passif sera mis en place dans les comptes sociaux de la Société en relation l'Investissement de Classe B (le «Compte de Classe B»). Tous les coûts relatifs à l'Investissement de Classe B seront comptabilisés dans le Compte de Classe B.

5.5 Les Parts Sociales de Classe C sont créées en vue de tracker l'investissement effectué par la Société dans Finatem II GmbH & Co KG, ensemble avec d'autres investissements que le conseil de gérance pourra effectuer (avec l'accord des associé(s)) aux termes d'investissements futurs dans Finatem II GmbH & Co KG (l'«Investissement de Classe C»). Un compte d'actifs et de passif sera mis en place dans les comptes sociaux de la Société en relation l'Investissement de Classe C (le «Compte de Classe C»). Tous les coûts relatifs à l'Investissement de Classe C seront comptabilisés dans le Compte de Classe C.

5.6 Les Parts Sociales de Classe D sont créées en vue de tracker l'investissement effectué par la Société dans Finatem III GmbH & Co KG, ensemble avec d'autres investissements que le conseil de gérance pourra effectuer (avec l'accord des associé(s)) aux termes d'investissements futurs dans Finatem III GmbH & Co KG (l'«Investissement de Classe D»). Un compte d'actifs et de passif sera mis en place dans les comptes sociaux de la Société en relation l'Investissement de Classe D (le «Compte de Classe D»). Tous les coûts relatifs à l'Investissement de Classe D seront comptabilisés dans le Compte de Classe D.

5.7 Outre le capital émis, un compte de prime d'émission peut être mis en place, sur lequel toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales en plus de leur valeur nominale est transférée. L'assemblée générale des associés peut approuver des apports en capital par l'intermédiaire d'un paiement en numéraire ou en nature, sans l'émission de Parts Sociales dans les termes et conditions fixées par l'assemblée générale des associés, qui seront transférés sur le compte «capital surplus» de la Société. Le montant du compte de prime d'émission et «capital surplus» peut être utilisé pour le rachat de Parts Sociales par la Société, afin de neutraliser des pertes nettes, afin de faire des distributions aux associés dans la forme de dividendes ou afin d'apporter des fonds à la réserve légale.

5.8 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

### **Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

### **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

### **Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

### **Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Le sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer

son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

**E. Audit et surveillance**

**Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

**F. Exercice social - Affectation des bénéfiques - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier avril de chaque année et se termine le trente-et-un mars de l'année suivante.

**Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfiques.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfiques annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfiques distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 En cas de distribution aux associés, le profit net sera alloué de la manière suivante:

- le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A aura/auront droit, en proportion du nombre de Parts Sociales qu'il (s) détien(en)t, à un montant qui ne pourra pas excéder le résultat figurant dans le Compte de Classe A.
- le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B aura/auront droit, en proportion du nombre de Parts Sociales qu'il (s) détien(en)t, à un montant qui ne pourra pas excéder le résultat figurant dans le Compte de Classe B.
- le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe C aura/auront droit, en proportion du nombre de Parts Sociales qu'il (s) détien(en)t, à un montant qui ne pourra pas excéder le résultat figurant dans le Compte de Classe C.
- le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe D aura/auront droit, en proportion du nombre de Parts Sociales qu'il (s) détien(en)t, à un montant qui ne pourra pas excéder le résultat figurant dans le Compte de Classe D.

**Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfiques réalisés depuis la fin du dernier exercice

social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 En cas de remboursement de capital lors de la liquidation, les actifs de la Société disponibles pour être distribués parmi les Associés seront distribués en conformité avec les principes de distribution repris à l'article 22.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 1.200,- €.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à l'année et au jour écrits en tête du présent acte.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Millich, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 avril 2015. Relation: EAC/2015/7978. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015058972/613.

(150067277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

### **Saint-Pierre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.889.

### *Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 12 février 2015*

Est nommé administrateur de catégorie A, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors d'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013 qui se tiendra extraordinairement en 2015.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015041960/18.

(150047271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**Lux Technics Repair & Sales Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 43, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 181.621.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2015*

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 mars 2015 au siège de la société:

*Première résolution:*

L'assemblée générale accepte la démission Monsieur MAISCH Marc Nicolas né à Auderghem (Belgique), le 26 décembre 1950, demeurant à L-2241 Luxembourg, 225, rue de Rollingergrund comme gérant, ceci avec effet immédiat.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale accepte la démission Monsieur DECEVIC Esad, électrotechnicien, né à Podorica (Montenegro), le 29 juillet 1981, demeurant à L-3926 Mondercange, Grand-rue 4 comme gérant, ceci avec effet immédiat.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer comme gérant unique Monsieur DECEVIC Esad, électrotechnicien, né à Podorica (Montenegro), le 29 juillet 1981, demeurant à L-3926 Mondercange, Grand-rue 4, ceci avec effet immédiat.

La société est valablement engagée par sa seule signature avec faculté de procuration.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2241 Luxembourg, 223 rue de Rollingergrund à L-1130 Luxembourg, rue d'Anvers 43.

*Déclaration*

Par la présente, nous déclarons que:

a) Monsieur Marc MAISCH, retraité OTAN, né à Auderghem (Belgique), le 26 décembre 1950, demeurant à L-2241 Luxembourg, 225, rue de Rollingergrund, propriétaire de 200 parts sociales de la société à responsabilité limitée «LUX TRS, Lux Technics Repair & Sales Center S.à r.l.», ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 225, rue de Rollingergrund, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le N° B181621 déclare avoir cédé ses 200 parts sociales à Monsieur DECEVIC Esad, électrotechnicien, né à Podorica (Montenegro), le 29 juillet 1981, demeurant à L-3926 Mondercange, 4, Grand-rue au prix convenu entre parties, cet acceptant.

b) Par la présente cession, Monsieur DECEVIC Esad, préqualifié, devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés. Elle aura droit notamment aux produits des dites parts, qui y sont attachés et qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

Suite à la présente cession, le capital social est réparti comme suit:

a) la société de droit de la République de Montenegro TV CENTAR DECEVIC avec siège à 81000 PODGORICA (Montenegro), boulevard Save Kovacevic, 151 .....	25 parts sociales
b) Monsieur DECEVIC Esad, préqualifié .....	<u>225 parts sociales</u>
Total .....	250 parts sociales

Fait et signé à Luxembourg, le 13 mars 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015041740/41.

(150047743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**Polowanie S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 35.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour POLOWANIE S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015043677/11.

(150049885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.